APRÈS ART. 55 N° II-AC20

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

Nº II-AC20

présenté par Mme Pau-Langevin, M. Dussopt, Mme Biémouret, M. Juanico et Mme Manin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.